



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°792) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES MESSIAEN ET
DOLLY, A L'ASSOCIATION « CENTRE CC », A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-159
EN DATE DU 05 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Centre CC » représentée par Madame Victoria GILLES, en qualité de Présidente, et domiciliée 77 rue de l'ouest, 75014 Paris, afin d'organiser des répétitions, le 9 mai 2022 de 13 h à 16h30 en salle Messiaen, le 10 mai 2022 de 13 h à 16h30 en salle Dolly ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Centre CC » représentée par Madame Victoria GILLES, en qualité de Présidente, et domiciliée 77 rue de l'ouest, 75014 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 42 € TTC (quarante-deux euros), afin d'organiser des répétitions le 9 mai 2022 de 13 h à 16h30 en salle Messiaen, le 10 mai 2022 de 13 h à 16h30 en salle Dolly ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN